



République Française
Département de l'Hérault

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

DECISION DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DC 2020-16

Objet : PROCEDURE ADAPTEE

2020-SER-05 FOURNITURE DU RESEAU WAN TOIP ET ACCES INTERNET ET PRESTATIONS ASSOCIEES

Monsieur le Président du SICTOM PEZENAS-AGDE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211- 2 et L 5211- 10,
Vu la délibération en date du 23 mai 2014 par laquelle le Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas a décidé de confier à Monsieur le Président et pour toute la durée de son mandat, délégation aux fins de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée prévus à l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique 2019,

Considérant que le marché actuel arrive à terme en juin 2020,

Considérant la consultation lancée le 20 mars 2020 par voie de procédure adaptée,

Considérant les offres parvenues dans les délais impartis - avant le 09/04/2020 à 12 heures au plus tard) au SICTOM PEZENAS-AGDE,- émanant des candidats NETIWAN et SERINYA,

Considérant l'analyse des offres effectuée par le service informatique du SICTOM,

DECIDE

Article 1^{er} : d'attribuer l'accord-cadre susmentionné à :

NETIWAN Montpellier
Parc Club Millénaire
bat 14
1025 rue Henri Becquerel
34000 MONTPELLIER

pour un montant maximum de 200 000 €HT, réparti sur 4 années avec un maximum de 50 000 €HT/an.

Article 2 : dit que les crédits seront prélevés sur le Budget du SICTOM :

- Article 6262 « Frais de télécommunication » Section Fonctionnement
- Article 6156 « Maintenance » Section Fonctionnement

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à Monsieur le Représentant de l'Etat dans l'arrondissement.

Fait à Pézenas le **25 MAI 2020**

Alain VOGEL-SINGER
Président du
SICTOM PEZENAS-AGDE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'Etat le 25/05/2020 et de sa publication le 25/05/2020.

A Nézignan l'Evêque, le 25/05/2020 **SICTOM PEZENAS-AGDE**

Adresse postale : BP 112 - 34120 Pézenas
Siège administratif : 27, avenue de Pézenas - 34120 Nézignan l'Evêque
Tél. : 04 67 98 58 05 Fax : 04 99 43 21 78
www.sictom-pezenas-agde.fr